



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions régissent l'accord conclu entre SIGNOS et l'entreprise cliente, pour la réalisation des actions suivantes : formation, consulting et coaching.

FORMATION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute inscription sera prise en compte à la condition qu'elle soit formalisée dans un document appelé convention de formation comportant les éléments suivants :

- La raison sociale de l'entreprise et son adresse,
- Le nom du payeur et ses coordonnées,
- Les numéros de téléphone et de télécopie,
- L'intitulé du stage, la date et le lieu,
- le prix indiqué par SIGNOS,
- Le nom et la signature de la personne procédant à l'inscription.

Les offres de formation s'entendent toujours sous réserve de la confirmation écrite par SIGNOS au client à laquelle il est joint une convention de formation professionnelle prévue par la loi. L'inscription est définitivement confirmée à réception par SIGNOS de la convention signée par le client.

TARIFS

SIGNOS est exonéré de TVA selon l'article L.920-4 du code du travail.

Les tarifs des formations INTER sont indiqués pour un participant. Ils sont communiqués toutes taxes comprises.

Les stages intra ou réalisés « sur mesure » font l'objet d'une proposition de prix particulière. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement ne sont pas compris dans les prix des stages. SIGNOS se fait rembourser les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement selon les modalités négociées et inscrites dans la convention de formation.

Le règlement s'effectuera à réception de la facture ou selon les modalités mentionnées dans la convention de formation.

PROCEDURES D'INSCRIPTION

Votre inscription ou celle d'un de vos collaborateurs sera effectuée à l'aide de la fiche d'inscription SIGNOS ou le formulaire sur le site internet. Cette fiche d'inscription constituant un bon de commande, devra être retournée au centre au moins 15 jours avant le commencement du stage (sauf cas exceptionnel). Le centre accusera réception de votre inscription et vous retournera la convention de formation et le programme du stage choisi. Les participants recevront leur convocation 8 jours (sauf cas exceptionnel) avant le début de leur stage.

DOCUMENTS CONTRACTUELS DE FORMATION

Le contrat de formation ou la convention précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout contrat de formation et convention de formation seront établis selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

REPORT / ANNULATION D'UNE FORMATION PAR SIGNOS

Signos se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

E-LEARNING

Signos accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, ci-après le « Module ».

L'ensemble des Modules seront mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la formation du Contrat.

L'accès aux Modules est géré par la plateformes e-learning Digiforma.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

Signos ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer Signos de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le Client disposera d'un délai communiqué par Signos pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement.

L'hébergement des Modules sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.



FACTURATION ET REGLEMENT

Une facture est à l'entreprise à l'issue du stage ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Les frais d'annulation à un stage ou l'absence à un module d'un cycle feront obligatoirement l'objet d'une facture à l'entreprise quelles que soient les modalités de facturation et de prise en charge.

REGLEMENT PAR UN OPERATEUR DE COMPETENCES

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Signos n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

ANNULATION

Conformément aux dispositions de l'article L.991-6 du code du travail qui remplace l'article L. 920-9 du code du travail en application de l'ordonnance n°2005-731 du 30 juin 2005, l'organisme prestataire ne peut facturer des actions non réalisées. Toutefois, un dédommagement sera demandé par l'organisme prestataire à l'entreprise pour dédit ou abandon selon les conditions suivantes :

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Pour toute annulation d'une inscription à une formation INTER à moins de 15 jours, SIGNOS retient l'acompte de 15% pour frais de gestion. Pour une formation INTRA, en cas de dédit par l'entreprise 48 heures avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, l'organisme facture l'intégralité du coût de l'action mentionnée à l'article 3.

Abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires : l'organisme de formation émettra deux factures. La première correspondant aux heures réellement effectuées et qui feront l'objet d'une prise en charge par l'OPCO. La deuxième facture correspond aux heures non effectuées et qui ne peuvent pas faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCO. Sur présentation d'un justificatif pour maladie, maternité, paternité, accident du travail ou maladie professionnelle, cette deuxième facture n'aura pas lieu d'être.

Pour rappel, les sommes réclamées par l'organisme prestataire dans le cadre du dédommagement ne sont pas imputables par l'entreprise sur la contribution formation et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCO.

CONSULTING et COACHING

TARIFS

Toute prestation d'étude, conseil, de coaching fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par SIGNOS.

Les conditions de prix de nos devis ou de nos offres sont celles de leur date d'établissement ou tout ordre de service passé au-delà d'un délai d'un mois à compter de la date d'établissement du devis ou de l'offre.

Les prix servant de base à nos facturations sont des prix unitaires en euros HT (hors taxe) auquel se rajoute la TVA de 20%

En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, SIGNOS facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 10%.

FACTURATION et REGLEMENT

Une facture est adressée à l'entreprise à l'issue de mission de consulting ou de coaching.

REPORT / ANNULATION

En cas d'annulation 48 heures avant le début de la mission de consulting ou de coaching, seuls les frais éventuel de préparation seront facturés.

En cas d'annulation en cours de mission, la facturation sera faite au prorata des heures ou journées réalisées.



PROTECTION DES DONNEES

Les données nominatives fournies par le client ne sont pas diffusées à des tiers ; elles sont, sauf opposition expresse du client, intégrées dans le fichier clients de la société SIGNOS. Conformément à la loi 78- 17 du 6 janvier 1978, le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification. Pour exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec le Service Relations Clients de la société.

En tant que site marchand, SIGNOS recueille un certain nombre d'informations nécessaires au traitement des commandes. SIGNOS traite toutes ces informations avec la plus grande confidentialité. Le traitement automatisé d'informations nominatives sur le site Signos.fr a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sous le numéro 1375553.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est expressément convenu que toute information divulguée par Signos au titre ou à l'occasion d'une prestation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la prestation, sans l'accord préalable écrit de Demos.

Le droit de propriété sur toutes les Informations que Signos divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à Signos. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par Signos ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, Signos accorde à bénéficiaire (apprenant, coaché, client), sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de fourni, et ce quel que soit le support. Le bénéficiaire a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de Signos ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. Le bénéficiaire n'a pas le droit, sauf accord préalable de Signos :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE SIGNOS

Signos s'engage à fournir ses prestations de formation, consulting et coaching avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Signos n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, Signos sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de Signos, au titre ou à l'occasion de ses prestations, sera limitée au prix total de la prestation.

DROIT ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de CRETEIL. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société SIGNOS qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble. En cas de litige avec un client étranger, la loi française sera seule applicable.